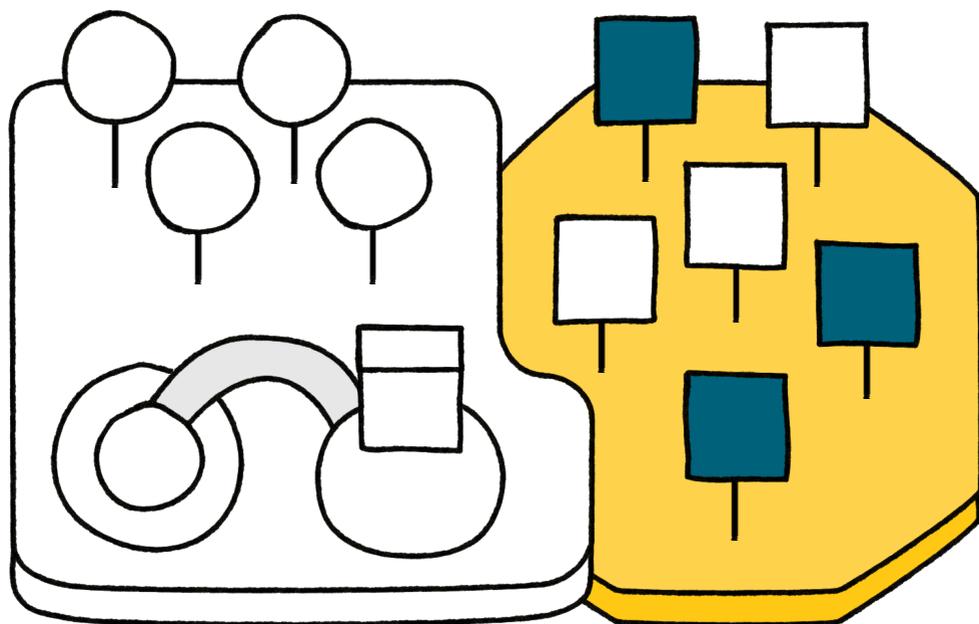


Genève

Coaching sur le chemin de l'école pour plus de sécurité et d'autonomie dans la circulation routière



Période

Le projet a débuté le 1^{er} octobre 2016 et n'a pas de date de fin.

Acteurs

Pouvoir exécutif

Typologies (types d'espaces)

Espaces intermédiaires



Cadre institutionnel



Critères de qualité d'ordre structurel

Orientation stratégique
Présentation des offres
Coopération

Situation initiale

Le Service des écoles (ECO) reçoit de la part de parents d'élèves des demandes de création de nouveaux emplacements protégés par la Patrouille scolaire.

La création d'un tel dispositif est soumise à l'agrément de la Police. Celle-ci réalise une analyse et donne un préavis. Ce processus prend plusieurs semaines et la réponse peut être négative. La conséquence est que les parents ne se sentent pas entendus et leur inquiétude demeure.

Fin 2015, ECO prend connaissance d'une prestation délivrée dans le canton du Valais. Celle-ci, consiste à donner des instructions aux enfants pour qu'ils traversent la chaussée d'une manière sûre. La patrouilleuse reste sur le trottoir et n'arrête pas la circulation, elle prodigue ses conseils et veille à ce que l'enfant ait le bon comportement. Dans certaines communes, tous les dispositifs protégés par la Patrouille scolaire ont été remplacés par des personnes effectuant du coaching. Ce n'était pas le souhait de ECO qui souhaitait utiliser cette prestation en complément des dispositifs existants. Après la validation de la Police, le 26 septembre 2016, ECO a mis en place cette prestation, en l'utilisant de plusieurs manières. Lorsqu'une demande parvient à ECO, un coaching est rapidement réalisé sur place. Cela permet de rassurer les parents et d'établir une première analyse de la situation. Si la réponse de la Police est négative, ECO s'engage à déployer régulièrement cette prestation sur le site concerné.

Visées

Le but était de donner une réponse rapide à l'inquiétude des parents d'élèves et permettre à une personne expérimentée d'analyser la situation.

L'autre objectif était de permettre aux enfants de gagner en autonomie. En retenant les consignes de la patrouilleuse scolaire, ils pourront traverser des lieux qu'ils fréquentent même en dehors des horaires scolaires. Ils pourront alors se déplacer dans leur quartier, en adoptant les bons réflexes et les astuces, spécifiques aux traversées concernées. Un dispositif classique ne permet pas toujours à la patrouilleuse d'effectuer cette éducation routière.

Enfin, le coaching ne nécessite pas d'agrément de la Police, cela offre une liberté d'action.

Groupe cible

Le coaching concerne, à ce jour, 35 sites référencés et répartis sur l'ensemble de la Ville de Genève.

Ces lieux concernent 29 écoles différentes, soit potentiellement l'équivalent de 8000 élèves.

Ces chiffres ne cessent de croître car le Service des écoles reçoit régulièrement de nouvelles demandes qui n'aboutissent pas à la création de nouveaux emplacements protégés par la Patrouille scolaire.

Coût

Le coaching ne conduit pas à des coûts supplémentaires. Il est effectué par le personnel de la Patrouille scolaire sans que cela génère des heures supplémentaires ou une hausse de leur taux d'activité.

Déroulement du projet

Le Service des écoles s'est rendu dans le canton du Valais pour observer comment la prestation de coaching était réalisée sur place. Après s'être assuré de pouvoir transposer cette prestation dans le contexte plus urbain de la Ville de Genève, une demande a été envoyée à la Police cantonale pour en valider le principe.

Une fois le feu vert donné par cette instance qui a également donné une formation spécifique à un groupe de patrouilleuses scolaires, la prestation a été progressivement déployée d'une manière ponctuelle dans certains cas de figure ou d'une manière réitérée pour d'autres situations: traversées suscitant des inquiétudes, chantiers aux abords des écoles, traversées n'ayant pas obtenu d'agrément pour la création d'un emplacement protégés par la Patrouille scolaire, renfort d'un emplacement protégés par la Patrouille scolaire classique.

Depuis 2016, le nombre d'emplacements concernés par le coaching n'a pas cessé de croître.

Des prestations de coaching sont ainsi réalisées régulièrement sur les emplacements qui n'ont pas reçu l'agrément de la Police pour la mise en place d'un dispositif classique de la Patrouille scolaire, soit 35 lieux différents dont un fixe en raison de la présence d'une ligne de tram.

Facteurs de réussite

- Adhésion des parents et des enfants qui sont enthousiastes.
- Implication des patrouilleur-euse-s scolaires qui voient un moyen de diversifier leur activité et qui reconnaissent l'utilité de cette prestation.
- Le coaching permet, dans certains cas, d'éviter la création d'un emplacement protégés par la Patrouille scolaire classique qui n'est pas forcément la meilleure solution.
- Cette prestation donne une meilleure réponse à un phénomène croissant d'incivilités des automobilistes sur les emplacements de la Patrouille scolaire. La présence d'un emplacement classique ne résout en rien cette problématique et met en difficulté la Patrouille scolaire alors que le coaching permet lui de rendre attentif l'enfant et les parents et de leur donner les bons outils pour traverser d'une manière plus sécurisée.

Difficultés

- Harmoniser le coaching au moyen d'une formation ciblée.
- Augmenter la fréquence de cette prestation sur les emplacements déterminés.
- Rendre plus visible et faire davantage connaître cette prestation au public, directions d'écoles, parents d'élèves etc.
- Analyser la possibilité de remplacer certains emplacements protégés par la Patrouille classique par cette prestation.

Conclusion

Le coaching présente plusieurs avantages dont la possibilité d'effectuer l'éducation routière des enfants. En effet, contrairement à un dispositif classique de la Patrouille scolaire qui protège efficacement l'enfant mais ne le rend pas autonome, le coaching va l'amener à réfléchir et à observer. Les conseils donnés par une personne professionnelle vont l'aider à appréhender les spécificités d'une traversée et à acquérir une expérience et de la confiance. Tous ces points vont permettre à l'enfant de se déplacer ensuite seul dans son quartier même en dehors de la présence de la Patrouille scolaire. Concrètement, il va acquérir des bases qui lui serviront à être autonome dans un milieu urbain quel qu'il soit. Cette prestation n'a pas de coût financier pour l'instant et elle permet de répondre efficacement et rapidement à des inquiétudes de parents ou à une situation de chantier anxigène.

Contact

Florent Monney
Service des écoles et institutions pour l'enfance
Rue de la Servette 100
1202 Genève
florent.monney@ville-ge.ch
022 418 48 06
Sécurité sur le chemin de l'école

